## Décrets, arrêtés, circulaires

#### TEXTES GÉNÉRAUX

#### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Arrêté du 1er septembre 2009 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale

NOR: MTSA0919185A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 451-1 à R. 451-4-3 et D. 451-57-1 à D. 451-57-5 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-5 à R. 335-11;

Vu le décret nº 2009-1084 du 1<sup>er</sup> septembre 2009 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire);

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative secteurs sanitaire, social et médico-social du 9 décembre 2008 ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale du 27 janvier 2009 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 18 mai 2009;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 14 mai 2009;

Vu l'avis de la commission consultative d'évaluation des normes du 30 juillet 2009,

Arrêtent :

#### TITRE LIMINAIRE

**Art. 1**er. – Le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale atteste des compétences professionnelles pour exercer les fonctions et les activités telles que définies à l'annexe I « référentiel professionnel » du présent arrêté.

#### TITRE Ier

#### ACCÈS À LA FORMATION

**Art. 2.** – Pour la rentrée scolaire 2009, peuvent accéder à la formation préparant au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale les candidats possédant le brevet de technicien supérieur « économie sociale familiale », ainsi que les candidats ayant obtenu une validation partielle du diplôme de conseiller en économie sociale familiale par un jury de validation des acquis de l'expérience.

A compter de la rentrée scolaire 2010, peuvent accéder à la formation préparant au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale les candidats possédant l'un des diplômes mentionnés à l'annexe V du présent arrêté, ainsi que les candidats ayant obtenu une validation partielle du diplôme de conseiller en économie sociale familiale par un jury de validation des acquis de l'expérience.

Une commission d'admission est instituée dans chaque établissement. Elle est composée du directeur de l'établissement de formation ou de son représentant, du responsable de la formation préparant au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale et d'un professionnel titulaire du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale extérieur à l'établissement de formation. La commission d'admission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation. Cette liste est transmise à la direction régionale des affaires sanitaires et sociales. La liste précise, par voie de formation, le nombre des candidats admis et la durée de leur parcours de formation.

#### TITRE II

#### CONTENU ET ORGANISATION DE LA FORMATION

**Art. 3.** – Pour les titulaires du BTS « économie sociale familiale », la formation, d'une durée d'un an, comporte 540 heures d'enseignement en établissement de formation et un stage professionnel de 560 heures (16 semaines) en site(s) qualifiant(s).

Le directeur de l'établissement de formation établit avec chacun des candidats un programme de formation individualisé au regard des dispenses de certification, mentionnées à l'annexe IV du présent arrêté, dont il bénéficie.

**Art. 4.** – La formation pratique, délivrée au sein de sites qualifiants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.

Le stage professionnel est d'une durée de 16 semaines. Il doit être effectué auprès d'un conseiller en économie sociale familiale sur un ou deux sites qualifiants.

Le stage professionnel complète la formation organisée dans l'établissement de formation. Associé en alternance à celle-ci, il favorise la compréhension et l'appropriation du double registre d'intervention : théorie-pratique. Il vise à l'acquisition de méthodologies et de techniques propres au métier de conseiller en économie sociale familiale, la construction d'une posture professionnelle et de l'éthique qui lui est attachée, la connaissance concrète des publics et des problématiques sociales, ainsi que des organisations, des acteurs, des enjeux partenariaux et des modalités de partenariat.

Le site qualifiant, organisme d'accueil en stage inscrit dans le champ social et médico-social, participe à la construction du socle professionnel que doit acquérir l'étudiant, tant au plan des savoirs que des techniques. Le site qualifiant définit son offre d'accueil en stage sur la base des domaines de compétences du référentiel professionnel de conseiller en économie sociale familiale.

Chaque stage est organisé dans le cadre d'une convention de partenariat conclue entre l'établissement de formation et la personne juridiquement responsable du lieu de stage; elle formalise les engagements réciproques des signataires et précise notamment l'offre d'accueil proposée par le site qualifiant en lien avec un ou plusieurs domaines de compétences du référentiel du diplôme pour lesquels il s'engage à contribuer à la formation des étudiants. Un formateur de l'établissement de formation effectue une visite sur le lieu de stage dans le cadre du suivi du stagiaire.

Par ailleurs, chaque stage fait l'objet d'une convention de stage entre l'établissement de formation, le stagiaire et la personne juridiquement responsable du lieu de stage dans laquelle sont précisées les modalités d'accompagnement du stagiaire tant sur le plan organisationnel que sur le plan des apprentissages professionnels (préparation des entretiens avec le référent professionnel et les membres de l'équipe, entretiens, évaluation du stagiaire par le site qualifiant, etc...). Dans cette convention sont également détaillés les objectifs du stage en lien avec un domaine de compétences du diplôme, sur lesquels l'étudiant devra plus particulièrement axer son travail. Un référent professionnel est obligatoirement identifié pour chacun des stages. Ce référent professionnel assure l'accompagnement, l'encadrement et l'évaluation du stagiaire. Il a un rôle de coordination entre l'établissement ou le service d'accueil, l'établissement de formation et le stagiaire.

**Art. 5.** – Un livret de formation est établi, pour chaque candidat, par l'établissement de formation. Il atteste du cursus de formation suivi tant en établissement de formation qu'en milieu professionnel.

Il retrace l'ensemble des dispenses d'épreuves de certification dont a bénéficié le candidat et comporte l'ensemble des appréciations portées sur le candidat par les membres de l'équipe pédagogique et les référents professionnels.

**Art. 6.** – Une instance technique et pédagogique est mise en place par l'établissement de formation. Elle est composée du responsable de la formation, de représentants des secteurs professionnels, des étudiants et de personnalités qualifiées. Elle est consultée sur les orientations du projet pédagogique et les conditions générales d'organisation de la formation.

Dans les établissements de formation assurant plusieurs formations préparant aux diplômes de travail social, cette instance peut être organisée à partir de celles déjà mises en place.

#### TITRE III

#### ORGANISATION DES ÉPREUVES DE CERTIFICATION

**Art. 7.** – Le diplôme de conseiller en économie sociale familiale est composé de huit domaines de compétence conformément à l'annexe I « référentiel professionnel » du présent arrêté. Chacun des domaines comporte une épreuve organisée conformément à l'annexe III « règlement d'examen du DECESF ».

Les domaines de compétence qui ne font pas l'objet d'une dispense ou d'une validation partielle par la voie de la validation des acquis de l'expérience doivent être validés séparément par l'obtention d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

**Art. 8.** – L'établissement de formation adresse au recteur d'académie, avant la date limite fixée par celui-ci, un dossier comprenant, pour chaque candidat, le livret de formation dûment complété et accompagné des pièces

relatives à l'épreuve organisée en cours de formation et des écrits relatifs aux stages, ainsi que le mémoire et le dossier de pratiques professionnelles en deux exemplaires.

Le jury se prononce sur chacun des domaines de certification du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale à l'exception de ceux qui font l'objet d'une dispense, de ceux qui ont déjà été validés dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience ou dans le cadre d'une décision de validation partielle du diplôme telle que prévue à l'alinéa suivant.

Dans les cas où tous les domaines de compétence ne sont pas validés, le jury prend une décision de validation partielle mentionnant les domaines validés. Le candidat conserve le bénéfice des domaines durant une période de cinq ans à compter de la date de notification de la première validation d'un domaine de compétence.

Le jury établit la liste des candidats ayant obtenu le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale.

**Art. 9. –** Pour pouvoir obtenir le diplôme par validation des acquis de l'expérience, les candidats doivent justifier des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme. La durée totale d'activité cumulée exigée est de trois ans.

Le recteur d'académie décide de la recevabilité de la demande de validation des acquis de l'expérience.

**Art. 10. –** Sur la base du livret de présentation des acquis de l'expérience et d'un entretien avec le candidat, le jury est compétent pour attribuer tout ou partie du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale.

En cas d'attribution partielle, le jury se prononce également sur les connaissances, aptitudes et compétences qui, dans un délai de cinq ans à compter de la date de notification de la décision du jury par le recteur d'académie, doivent faire l'objet de l'évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du diplôme d'Etat. Le candidat peut opter pour un complément d'expérience professionnelle visant une nouvelle demande de validation des acquis de l'expérience ou pour un complément par la voie de la formation préparant au diplôme d'Etat. Dans ce cas, il est dispensé des épreuves du diplôme attachées aux compétences déjà validées et bénéficie des dispenses de formation théorique et pratique correspondantes.

**Art. 11.** – Les dispositions du présent arrêté sont applicables pour la rentrée scolaire de 2009, à l'exception des dispositions de son annexe V qui le sont pour la rentrée scolaire de 2010.

Les arrêtés du 9 mai 1973 et du 23 mars 1978 relatifs au diplôme de conseiller en économie familiale et sociale sont abrogés.

Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisées conformément aux dispositions des arrêtés du 9 mai 1973 et du 23 mars 1978 relatifs au diplôme de conseiller en économie familiale et sociale et les épreuves de l'examen organisées conformément à celles du présent arrêté sont précisées en annexe VI.

**Art. 12.** – Le directeur général de l'action sociale, le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont le texte sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er septembre 2009.

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, Xavier Darcos

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Valérie Pécresse

Nota. – Les annexes du présent arrêté seront publiées au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité, au Bulletin officiel de l'éducation nationale et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

# DIPLOME D'ETAT DE CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE

#### Sommaire

ANNE	XE I	
<b>A</b>	Référentiel professionnel  - Définition de la profession et du contexte d'intervention  - Référentiel des activités professionnelles  - Référentiel de compétences  Notes de bas de pages	<b>p 3</b> p 3 p 4 p 7 <b>p 15</b>
ANNE	XE II	
<b>A</b>	Référentiel de formation	p 17 p 22 p 23
ANNE	XE III	
<b>&gt;</b>	Règlement d'examen	p 24 p 25
ANNE	XE IV	
>	Correspondances entre compétences et domaines de compétences	p 28
ANNE	XE V	
>	Liste des diplômes ouvrant droit à la formation pour le DECESF  Tableau des dispenses de certification	p 29 p 30

> Tableau de correspondance entre épreuves ...... p 31

ANNEXE VI

#### ANNEXE I

#### REFERENTIEL PROFESSIONNEL

#### DEFINITION DE LA PROFESSION ET DU CONTEXTE D'INTERVENTION

Le conseiller en économie sociale familiale (CESF) est un travailleur social qualifié dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation- santé.

Ses compétences scientifiques<sup>1</sup> et techniques spécifiques lui confèrent une légitimité professionnelle pour intervenir dans le cadre de l'écologie<sup>2</sup> de la vie quotidienne<sup>3</sup>.

Le CESF intervient auprès des personnes en situation de précarité, ou ayant des difficultés financières, ou connaissant des problèmes d'accès au logement, de surendettement, de chômage. Son action s'inscrit aussi dans les problématiques de vieillissement de la population, de dépendance, du handicap, de protection de l'enfance...

Son intervention privilégie une finalité éducative<sup>4</sup> et vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes, les familles, les groupes. Ces compétences vont permettrent aux publics concernés d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou de gérer les difficultés de leur vie quotidienne.

Sa spécificité de travailleur social le conduit à intervenir dans un cadre éthique et dans une dynamique de **co construction avec les bénéficiaires** des projets qui les concernent.

Son intervention privilégie **la participation active et permanente des usagers** / **habitants**, l'expression de leurs besoins, l'émergence de leurs potentialités, afin qu'ils puissent progressivement accéder à leur autonomie et à la maîtrise de leur environnement domestique.

Le CESF intervient de façon individuelle ou de façon collective lorsqu'il anime des groupes d'usagers ou quand il collabore avec des équipes pluridisciplinaires et pluri institutionnelles.

Dans le cadre d'un double registre d'intervention, préventif et curatif, le CESF assure des actions de conseils, d'informations, d'animation, de formation dans les quatre domaines majeurs qui le concernent, ainsi que des actions d'accompagnement budgétaire.

Son intervention s'inscrit de façon complémentaire et spécifique dans un large réseau de partenaires et dans des dynamiques de développement social local lorsqu'il participe à l'élaboration de diagnostics partagés et de projets sociaux de territoires, à partir du champ qui les concerne.

Il est force de proposition auprès des décideurs et contribue à faire évoluer les offres de services des institutions dans son champ d'intervention.

Il exerce dans différentes structures publiques ou privées, au sein des collectivités territoriales, organismes sociaux, associations, bailleurs sociaux privés ou publics, structures d'hébergement, mutuelles, hôpitaux, services tutélaires, ...

#### REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

FONCTIONS	ACTIVITES	TACHES
	Conseils et/ou actions pour	- Informer, conseiller sur différents thèmes :
	améliorer et gérer les	budget, consommation
	domaines de la vie	> alimentation (prise en compte des cultures,
	quotidienne.	coutumes, budget, autres contraintes)
	Repérage, analyse et	hygiène, maintien de la santé, image de soi
	élaboration de propositions	> environnement (consommation des énergies,
	pour la gestion quotidienne	de l'eau dans le cadre de la vie quotidienne,
	de l'environnement	gestion des déchets ménagers)
	- consommation	logement et équipement (caractéristiques
	- gestion du budget familial	techniques du logement, utilisation et entretien
EXPERTISE ET	- accès et maintien dans le	des nouveaux équipements)
CONSEIL	logement	
SCIENTIFIQUE ET	- aménagement et amélioration	- Mettre en œuvre des actions pour et avec les
TECHNIQUE	de l'habitat	personnes, sur le champ de la gestion
	- organisation de la vie	quotidienne de l'environnement
	quotidienne	Réaliser un diagnostic technique
	- alimentation	Mettre à disposition des offres de service
	- gestion du capital santé	Aider au choix, à la décision
	-préservation des	Mettre en œuvre la solution choisie
	écosystèmes (eau, énergie	Assurer le suivi du résultat obtenu/ attendu
	déchets) dans le cadre du	Proposer une action corrective s'il y a lieu
	développement durable <sup>5</sup>	
	- insertion, emploi, formation, vie sociale et loisirs, culture	
ACCOMPAGNEMENT	vie sociale et loisits, culture	- Organiser les conditions matérielles
SOCIAL INDIVIDUEL		- Organiser les conditions matérielles d'accueil
ET/OU COLLECTIF		- Recevoir la personne ou aller à la rencontre
DANS UNE	Accueil des individus et des	de la personne
DIMENSION SOCIO	groupes	- Ecouter
ECONOMIQUE ET	3- oapes	- Repérer les besoins, attentes, demandes
EDUCATIVE		- Informer les personnes
DANS LES DOMAINES		- Orienter vers les services compétents
DE LA VIE		<b>r</b>
QUOTIDIENNE	Elaboration du diagnostic	- Analyser les informations recueillies
	social	- Analyser la demande exprimée
		- Formuler un diagnostic
		- Identifier les ressources et les potentialités
		de l'usager, du groupe, du territoire
	Conception et construction	- Identifier et formuler les priorités d'action
	du projet individuel et	- Se concerter avec les partenaires
	collectif, avec la ou les	- Définir un projet et les moyens associés
	personne(s)	- Contractualiser un projet (avec la ou les
		personne(s))
	Mise en œuvre d'un projet	- Planifier les tâches
	individuel avec la personne	- Rechercher des moyens
	ou d'un projet collectif avec	- Réaliser les actions définies
	le groupe	- Assurer le suivi de(s) l'action(s)
	8 P-	- 1000101 10 00111 00(0) 1 001011(0)

	Evaluation du projet	<ul> <li>Réaliser un bilan des actions avec les personnes accompagnées et les partenaires concernés</li> <li>Mesurer les écarts entre objectifs attendus et résultats obtenus</li> <li>Proposer des réajustements</li> <li>Formuler si nécessaire des objectifs complémentaires</li> </ul>
DEVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIAL	Participation et/ou réalisation d'étude de besoins au niveau d'un territoire	<ul> <li>Analyser les demandes</li> <li>Repérer les offres de service existantes</li> <li>Comparer les demandes par rapport à l'existant</li> <li>Identifier les ressources du territoire : potentialités et les freins</li> </ul>
	Participation et/ou élaboration de diagnostics partagés d'un territoire	<ul> <li>Recueillir et croiser les données émanant de sources différentes</li> <li>Repérer les différents partenaires et leurs missions</li> <li>Analyser et formaliser ces données</li> <li>Assurer la transmission écrite et /ou orale des analyses et formuler des hypothèses de travail</li> </ul>
	Participation à la conduite de projets sociaux territoriaux	<ul> <li>Mobiliser les habitants et les partenaires</li> <li>Identifier et évaluer les moyens techniques, humains, financiers</li> <li>Elaborer conjointement avec les partenaires le projet</li> <li>Mettre en œuvre et planifier les phases de déroulement du projet</li> <li>Proposer le montage financier du projet</li> <li>Evaluer et proposer s'il y a lieu des réajustements aux actions</li> </ul>
	Conception d'informations à destination des usagers, des partenaires	<ul> <li>Caractériser le public ciblé</li> <li>Déterminer et choisir le contenu des messages</li> <li>Elaborer un plan de communication</li> <li>Présenter un projet pour validation si nécessaire</li> <li>Choisir un support de communication</li> <li>Réaliser ce support</li> <li>Organiser une manifestation (atelier, conférence, débat, exposition, démonstration)</li> </ul>
COMMUNICATION PROFESSIONNELLE, ANIMATION ET FORMATION	Communication d'informations	<ul> <li>Rédiger des écrits professionnels (rapports d'activités, synthèses, exposés)</li> <li>Elaborer et présenter oralement cette information</li> </ul>

	Promotion des activités de la structure	<ul> <li>Présenter son institution, sa place au sein des politiques sociales locales</li> <li>Présenter le rôle professionnel du CESF, les outils qu'il mobilise</li> <li>Maîtriser et/ou développer les outils institutionnels</li> <li>Représenter son institution</li> </ul>
	Animation d'équipe <sup>6</sup>	<ul> <li>Organiser et coordonner le travail de l'équipe</li> <li>Assurer le suivi des activités de l'équipe</li> <li>Organiser et animer des réunions d'informations, des réflexions.</li> <li>Elaborer un programme de formation</li> </ul>
COMMUNICATION PROFESSIONNELLE, ANIMATION ET FORMATION	Formation (à destination des populations, des partenaires)	<ul> <li>Recenser les besoins</li> <li>Identifier les objectifs pédagogiques</li> <li>Elaborer un contenu, des outils et supports pédagogiques</li> <li>Rechercher des intervenants et des personnes ressources,</li> <li>Assurer l'organisation matérielle de la formation</li> <li>Mettre en œuvre, conduire la formation</li> <li>Evaluer et proposer s'il y a lieu des réajustements aux actions</li> </ul>
	Transmission des connaissances et des compétences professionnelles	<ul> <li>Accueillir des stagiaires, notamment CESF</li> <li>Participer à la formation sur le principe de l'alternance<sup>7</sup>, aux jurys d'examen</li> </ul>

### REFERENTIEL DE COMPETENCES

DOMAINES DE CO	OMPETENCE	COMPETENCES	INDICATEURS DE COMPETENCES
DC1 / CONSEIL ET EXPERTISE A VISEE SOCIO_EDUCATIVE DANS LES DOMAINES DE LA VIE	DC1A	C1.4 Réaliser une étude technique dans les domaines de la consommation, l'habitat, l'insertion, l'alimentation –santé	<ul> <li>identification du besoin</li> <li>recueil des données des informations</li> <li>sélection des informations recueillies</li> <li>élaboration et/ou suivi du cahier des charges de l'étude</li> <li>organisation des données et des informations</li> <li>repérage et identification des dysfonctionnements, transmission aux services compétents</li> </ul>
QUOTIDIENNE	DC1A	C1.5 Concevoir, élaborer des projets pour la gestion locale de l'environnement avec les habitants et les institutions	analyse complète et pertinente de l'existant  - mise en œuvre de solutions réalistes et adaptées, conformes aux préconisations  - maîtrise et mise en œuvre de la méthodologie de projet
	DC1A	C1.8 Assurer la qualité du service rendu	<ul> <li>respect des procédures et des protocoles</li> <li>détection des anomalies et des dysfonctionnements</li> <li>évaluation de la satisfaction des bénéficiaires</li> <li>proposition d'actions correctrices</li> </ul>

	DC1A	C1.9 Coordonner une équipe	- garantie de la cohérence des interventions des différents membres de l'équipe - prise en compte des compétences - prise en compte des contraintes - participation à l'élaboration de plannings fonctionnels - proposition de méthodes de travail adaptées
DC1 / <u>CONSEIL ET</u> EXPERTISE A VISEE	DC1B	C1.6 Elaborer un budget; constituer le dossier de financement	<ul> <li>identification des sources de financement et des charges</li> <li>prise en compte des mécanismes budgétaires</li> <li>présentation conforme d'un budget prévisionnel</li> </ul>
SOCIO EDUCATIVE DANS LES DOMAINES DE LA VIE QUOTIDIENNE	DC1B	C1.7 Gérer le budget d'une action individuelle ou collective	<ul> <li>maîtrise des moyens financiers alloués</li> <li>présentation d'un bilan comptable</li> <li>respect de l'échéancier défini</li> <li>mise en œuvre d'un suivi régulier</li> </ul>
	DC1C	C1.1 Assurer une veille technique, scientifique et juridique pour l'analyse d'un phénomène social lié à la vie quotidienne	<ul> <li>recensement de sources d'informations variées</li> <li>exploitation des informations pertinentes</li> <li>mise en forme ou diffusion des informations sélectionnées</li> <li>explicitation d'une question sociale</li> <li>conduite d'une démarche de recherche</li> </ul>
	DC1C	C1.2 Adapter sa pratique, son expertise en tenant compte de l'évolution des savoirs, des techniques et de l'expérience	<ul> <li>- analyse et prise de recul sur sa pratique,</li> <li>autoévaluation</li> <li>- capacité à transférer son expérience</li> </ul>

	DC1C	C1.3 Assurer auprès des personnes, des groupes, des institutions, des actions de conseil et/ou d'information pour aider aux prises de décision	- recherche, collecte et exploitation d'une documentation professionnelle technique dans les domaines de la consommation, l'habitat, l'insertion, l'alimentation- santé formalisation et diffusion des informations recueillies - actualisation des informations - sélection pertinente des informations ou adaptation du contenu de l'information au public
DC2 / INTERVENTION SOCIALE		ture éthique est un indicateur appliqué à l'ensemble rventions avec les groupes notamment dans un regis	
ISIC: INTERVENTION SOCIALE D'INTERET COLLECTIF <sup>8</sup> DANS LES DOMAINES DE LA VIE QUOTIDIENNE	DC2AB	C2.A.1 Impulser, participer et/ou concevoir et conduire des actions collectives de conseil, d'information auprès des groupes dans les domaines de leur vie quotidienne	- mise en œuvre de la méthodologie de projet :  " recueil exhaustif des données nécessaires à la compréhension de la situation  " identification et valorisation des potentialités des personnes  " identification et mobilisation des partenariats nécessaires  " production d'un plan d'actions hiérarchisées  " évaluation des résultats  " mise en oeuvre des actions correctrices
	DC2AB	C2.A.2 Mettre en place une relation d'aide, un accompagnement au plan collectif C2.A.3 Elaborer, accompagner et mettre en œuvre un plan d'aide négocié avec le groupe	- mise en œuvre de la méthodologie d'intervention sociale auprès des groupes  naîtrise des techniques d'animation de groupe naîtrise des techniques de gestion des conflits compréhension de la notion de dynamique de groupe

	<ul> <li>➤ Contribuer à l'émergence de réseaux de proximité</li> <li>(ex. réseau d'échanges et de savoirs)</li> </ul>	
DC2AB	C2.A.4 Conduire des actions visant à mutualiser les ressources des membres du groupe concernés par des problématiques communes	<ul> <li>repérage d'une problématique commune à un groupe</li> <li>identification et valorisation des potentialités des personnes</li> <li>aide à la structuration et à l'autonomisation du groupe</li> </ul>
	➤ Participer au développement des projets sociaux	de territoire
DC2AB	C2.A.5 -Identifier et analyser les dynamiques territoriales	- production d'une analyse de territoire - élaboration d'un diagnostic de besoins
DC2AB	C2.A.6 Inscrire des actions dans les dynamiques territoriales existantes et/ou participer à l'émergence de ces dynamiques	<ul> <li>utilisation pertinente de la méthodologie de projet</li> <li>identification et mobilisation des ressources de</li> <li>l'environnement</li> <li>mobilisation des partenariats nécessaires</li> </ul>

		ire avec la personne un projet individualisé dans le double registre (préventif et curatif)	
ISAP: INTERVENTION SOCIALE D'AIDE A LA PERSONNE <sup>9</sup> DANS LES DOMAINES DE LA VIE QUOTIDIENNE	DC2AB	C 2.B.1 Diagnostiquer une situation	<ul> <li>recueil, sélection et analyse des données nécessaires à la compréhension de la situation</li> <li>identification et valorisation des potentialités des personnes</li> <li>analyse d'une situation complexe dans toutes les dimensions</li> </ul>
	DC2AB	C2.B.2 Elaborer, accompagner, mettre en œuvre et évaluer un plan d'aide négocié	<ul> <li>utilisation des techniques relationnelles adaptées</li> <li>mobilisation des ressources et dispositifs locaux</li> <li>élaboration des priorités d'action</li> </ul>
	DC2AB	C2.B.3 Evaluer les résultats de l'intervention	<ul> <li>identification des effets produits et mesure des écarts</li> <li>définition et mise en œuvre d'actions correctrices</li> <li>partage de l'analyse de la situation avec la personne</li> </ul>
ISAF: INTERVENTION SOCIALE D'ANIMATION ET DE FORMATION DANS LES DOMAINES DE LA VIE	DC2C	C2.C.1 Concevoir des actions de formation avec des groupes et des personnes dans les domaines de la vie quotidienne	<ul> <li>identification de la demande de formation à partir de l'analyse des besoins, et de l'identification des intérêts de la personne ou du groupe</li> <li>élaboration conjointe de la formation avec les participants à partir de leurs savoirs, capacités et des modes de relation aux savoirs</li> <li>recherche et /ou élaboration de moyens adaptés au contexte et au public</li> <li>construction de séquences de formation (contenu,</li> </ul>

	DC2C	C2.C.2 Conduire des actions d'animation et de formation	<ul> <li>maîtrise des techniques d'animation</li> <li>mobilisation et valorisation des compétences et des savoirs des personnes</li> </ul>
D	DC2C	C2.C.3 Evaluer les actions mises en place	<ul> <li>conception et mise en œuvre des outils d'évaluation</li> <li>réalisation de synthèse et/ou bilan avec les personnes</li> <li>analyse des effets attendus et produits</li> </ul>
DC3 / COMMUNICATION PROFESSIONNELLE		C3.1 Elaborer une communication à visée statégique à destination de différents publics, des professionnels, des partenaires, de son institution	•

	DC3	C3.2 Transmettre des informations auprès de différents	- transmission d'informations exactes, actualisées,
		publics, des professionnels et des partenaires, auprès de	objectives dans le respect des règles éthiques
		son institution	professionnelles
			- transmission des éléments favorisant la prise de
			décision
			- qualité de l'expression, dynamisme de la
			présentation
			- présentation des éléments de promotion de
			l'institution et du rôle professionnel du CESF
			- présentation adaptée aux publics
			- qualité d'animation de réunion de travail et
			aptitude à réguler l'activité d'un groupe
	DC3	C3.3 Etablir une relation professionnelle dans un cadre	- qualité de l'écoute, de la compréhension de la
	Bes	éthique et déontologique (avec la personne aidée, les	
DC3 / COMMUNICATION		collègues, les partenaires, les élus)	- coopération, confrontation avec d'autres
PROFESSIONNELLE		8, F,/	professionnels, d'autres institutions
			- adaptation du message aux objectifs à atteindre, à
			la diversité des publics (usagers, habitants,
			hiérarchie, élus)
	DC3	C2 4 Transférar les conneissances professionnelles et	appartualisation das pratiques professionnalles
	DCS	C3.4 Transférer les connaissances professionnelles et les compétences du CESF	<ul><li>conceptualisation des pratiques professionnelles</li><li>auto évaluation</li></ul>
		les competences du OESI	- mise en œuvre effective de la fonction de référent
			de site qualifiant et/ou de formateur sur site
			qualifiant
			- transmission des valeurs, connaissances, méthodes
			professionnelles et mise en pratique de celles-ci.

	DC4A	C4.1 Développer des actions en partenariat, en réseau et participer à la dynamique institutionnelle	<ul> <li>identification des partenaires, de leurs missions, des enjeux partenariaux</li> <li>identification de l'évolution des politiques sociales locales nationales et européennes</li> <li>connaissance et mise en œuvre des conditions et des techniques d'animation d'un réseau (de professionnels ou autres)</li> </ul>
	DC4A	C4.2 Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles	- prise en compte des obligations et contraintes institutionnelles, humaines, financières
DC4 / IMPLICATION DANS LES DYNAMIQUES INSTITUTIONNELLES	DC4A	C4.7 Participer à l'élaboration de documents contractuels avec les partenaires	−élaboration du contrat - formalisation écrite - validation hiérarchique
PARTENARIALES, ET INTER-INSTITUTIONNELLES	DC4B	C4.3 Représenter l'institution	- transmission de l'image, des valeurs, des missions de l'organisation, des institutions et/ou des services
	DC4B	C4.4 Assurer une fonction de médiation	- mise en œuvre des conditions et des techniques de médiation 10
	DC4B	C4.5 Assurer une fonction de négociation	- mise en œuvre des conditions et des techniques de négociation
	DC4B	C4.6 S'inscrire dans un travail d'équipe en interne, pluri professionnel et/ou pluri institutionnel	<ul> <li>coopération avec d'autres professionnels et institutions</li> <li>coproduction de diagnostics, d'analyses partagées, de projets</li> </ul>

#### **NOTES DE BAS DE PAGE - ANNEXE I (de 1 à 10)**

➤ Scientifique¹: Il s'agit ici des savoirs scientifiques techniques articulés sur des savoir- faire et des savoirs pratiques.

**▶ Ecologie**<sup>2</sup>: science qui étudie les relations entre les êtres vivants et leur environnement.

➤ Vie quotidienne³: la vie quotidienne correspond à tous les actes accomplis de façon régulière et journalière. La quotidienneté donne sens à ces actes en tenant compte du contexte, des normes et des valeurs culturelles d'une société.

▶ Ecologie de la vie quotidienne: il s'agit ici par extrapolation d'améliorer les rapports que les individus entretiennent avec les sphères du corps (santé, alimentation, vieillissement..), de l'espace habité (environnement, cadre de vie, logement, quartier..) et celle des échanges économiques (travail, consommation, activités d'autoproduction..). Extrait de « La conseillère en économie sociale familiale » François Marquart -Informations sociales n° 3/75 et "L'action sociale et l'Economie Sociale Familiale" Coll Etudes CAF Editions CNAF 1974.

▶ Educative<sup>4</sup>: l'action éducative est une action contribuant au développement de la personne, quelque soit son âge et le contexte dans lequel se déroule cette action. Elle fait participer les personnes à la conception et à la mise en œuvre des moyens définis afin qu'elles deviennent acteurs de leur éducation.

L'action éducative budgétaire, une des techniques spécifiques aux CESF, est une action établie et poursuivie auprès de familles en difficultés financière, en prenant en compte le fonctionnement du groupe familial, dans le dessein de permettre à celui-ci une meilleure maîtrise des phénomènes de production et de consommation. Extrait de « Nouveau dictionnaire critique d'action sociale »; page 28-29; sous la direction de Jean-Yves Barreyre et Brigitte Bouquet; Bayard Edition 2006

➤ Développement durable<sup>5</sup> (soutenable): c'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Extrait de «Rapport G.H. Brundtland » 1987 p 51

ightharpoonup Animation d'équipe<sup>6</sup>: en ce qui concerne l'activité d'animation d'équipe, le niveau de responsabilité est défini selon la délégation de l'employeur.

▶ Principe de l'alternance<sup>7</sup>: l'alternance constitue l'un des principes fondamentaux de la formation des travailleurs sociaux. C'est un mode d'acquisition de compétences professionnelles et d'éléments de culture professionnelle.

L'étudiant C.ESF confronte ses représentations du métier à la réalité concrète de celui-ci afin de valider son projet professionnel. Il est fondamental que l'enseignement proposé par les établissements de formation soit complété par un enseignement construit par le terrain de stage en site qualifiant et qu'une mise en synergie puisse optimiser les deux types d'apprentissage.

L'alternance suppose que le lieu de stage soit un lieu qualifiant d'acquisitions de compétences relatives au métier de C.ESF.

► ISIC<sup>8</sup> : l'intervention sociale d'intérêt collectif est un concept et un contenu qui ont été élaborés par le Conseil Supérieur en Travail Social (CSTS) en 1988

L'intervention sociale d'intérêt collectif envisage les conditions d'existence d'une population sur un territoire déterminé; elle se donne pour objectif la prise en compte d'intérêts collectifs, entendus comme des facteurs susceptibles de faciliter la communication sociale des divers groupes et par là, d'aider à la maîtrise de la vie quotidienne, dans ses différentes dimensions. Extrait « Nouveau dictionnaire critique d'action sociale » pages 324-325 ; sous la direction de Brigitte Bouquet et de Jean-Yves Barreyre ; Bayard Edition 2006

► ISAP<sup>9</sup> : L'intervention sociale d'aide à la personne est un concept et un contenu qui ont été élaborés par le Conseil Supérieur en Tavail Social (CSTS) en 1996

C'est une démarche volontaire et inter active menée par un travailleur social qui met en œuvre des méthodes participatives avec la personne qui demande ou accepte son aide, dans l'objectif d'améliorer sa situation, ses rapports avec l'environnement, voire les transformer. Extrait « Nouveau dictionnaire critique d'action sociale » page 321; sous la direction de Brigitte Bouquet et de Jean-Yves Barreyre; Bayard Edition 2006

▶ Médiation<sup>10</sup>: processus souvent formel par lequel un tiers tente, à travers l'organisation d'échanges entre les parties, de permettre à celles-ci de confronter leur point de vue et de rechercher une solution. La médiation est une action accomplie par un tiers entre des personnes ou des groupes qui y consentent librement y participent, et auxquels appartiendra la décision finale. Extrait du « Nouveau dictionnaire critique d'action sociale » pages 357,358; sous la direction de Brigitte Bouquet et de Jean-Yves Barreyre Bayard Editions 2006

.

#### ANNEXE II

#### REFERENTIEL DE FORMATION

Domaine de compétence	Domaines de formation	Compétences à acquérir en BTS ESF	Compétences spécifiques à année CESF
	Connaissance des domaines majeurs de l'ESF:  Développement de l'expertise sous l'angle d'une approche psycho sociale et inter culturelle <sup>11</sup> dans les domaines de l'ESF		X (60 h)
	Alimentation-santé, hygiène : être humain, comportement alimentaire, techniques culinaires approches technique, scientifique, pratique et législative	X	
DC1 / CONSEIL ET EXPERTISE A VISEE SOCIO_EDUCATIVE DANS LES DOMAINES DE LA VIE QUOTIDIENNE	Habitat logement : énergie, matériaux, équipement, entretien, environnement, accessibilité, adaptabilité ; Accès et maintien dans les lieux Approches technique, pratique et législative	X	
	Sciences physiques appliquées à l'habitat et au logement	X	
	Economie de marché Economie sociale et solidaire: histoire, valeurs, place, rôle de l'économie sociale et solidaire, Développement durable	X	
	Consommation - budget: Rapport à l'argent Gestion des budgets familiaux: les crédits, la gestion des contrats, l'endettement, les relations avec les banques, le rôle de la justice (huissier), Droit de la consommation Budget prévisionnel, bilan, règles de comptabilité privée et publique, Prévention du surendettement		x 10h
	Insertion sociale et professionnelle Insertion réinsertion exclusion Réglementation et dispositifs		x (20 h)
	La démarche qualité : sensibilisation habilitation, accréditation, certification application et conséquences	X	

	Sensibilisation aux techniques de gestion de ressources humaines : éléments de sociologie des organisations, droit du travail, techniques d'animation du groupe, gestion de conflits (voir également en DC2 ISAF et ISIC)	X	
	Méthodologie d'investigation : étude des éléments de base  - Recueil et analyse de l'information  - Technique de recherche et de documentation  Outils :  - Observation,  - Entretien,  - Questionnaire	X	
	Méthodologie de recherche:  - exploration du champ - élaboration de problématiques - formulation d'hypothèses - construction d'outils d'enquête - mise en œuvre et analyse des résultats - validation de l'hypothèse - évaluation de la démarche, des outils et des résultats		x (50 h)
	Méthodologie de projet :  - diagnostic social ou de territoire - définition des objectifs, - élaboration du plan d'action démarche d'évaluation	X	
DC2 / INTERVENTION SOCIALE	Intervention sur le quotidien et son évolution Approche conceptuelle (économie du quotidien, modes d'intervention : de l'intervention technique au travail social) - droit des usagers - notions d'éthique et de déontologie	X	

Histoire du travail social dont histoire de l'ESF Philosophie de l'action dans le domaine social Ethique, déontologie, responsabilité, secret professionnel, secret partagé Les principes de l'intervention sociale: - relation d'aide et de conseil - la mission, le mandat Le droit des usagers de l'action sociale		x (50 h)
Technique d'animation et de formation ISAF: les théories de d'apprentissage, les différents courants pédagogiques Techniques d'animation de groupes	x	
Connaissance des publics sous différentes approches: psychologique, sociologique, ethnologique, démographique, économique,  L'individu et les différenets étapes de vie  Les notions de handicap, de déficience, d'autonomie, de dépendance  La famille: histoire et évolution  La société: - processus de socialisation, d'intégration - rapports sociaux et stratification sociale	X	
Sensibilisation aux concepts de psychologie et de psychanalyse  Approfondissement de la connaissance des publics de l'action sociale  Les normes, déviances, conduites addictives  Souffrance psychosociale et pathologies associées (maladies mentales)		x (60 h)

ISIC : les concepts et les méthodologies  Travail social avec les groupes  Travail en réseaux  Le Développement Social Local (DSL)	x (70 h)
ISAP : les concepts et les méthodologies Les techniques d'entretien La relation d'aide individualisée L'accompagnement social La contractualisation 12	x (70 h)

	Supports de communication : création, adaptation, et utilisation	X	
DC3 / COMMUNICATION PROFESSIONNELLE	Communication stratégique : Les écrits professionnels : (rapport, lettre, note de synthèse,)  La communication orale : entretien, interventions collectives, communication institutionnelle, animation de réunions		x (40 h)
	Connaissance des politiques sociales et des institutions Cadre institutionnel : institutions, missions,		
	Les politiques sociales publiques dans leurs dimensions européennes, nationales et territoriales	X	x (60 h)
DC4/IMPLICATION DANS LES DYNAMIQUES PARTENARIALES, INSTITUTIONNELLES ET INTER-INSTITUTIONNELLES	Exemples: - Les politiques du logement - Les politiques de l'emploi et de l'insertion - l'insertion par l'économie - La politique de la ville: sociologie urbaine et rurale, urbanisme et territorialité - La politique de l'immigration - les politiques de protection (enfants, personnes âgées- personnes handicapées) - La politique de prévention de la délinquance - La protection sociale		
	Le partenariat, le travail en équipe, le travail en réseau Les concepts de médiation et de négociation en travail social		x (30 h)

#### **Horaires d'enseignement**

	Année d	e DE CESF
Domaines de compétences	Total année	Horaire hebdomadaire
DC1	60 h	3 h
Connaissance des domaines majeurs de l'ESF		(3+0)
DC1	30 h	1,5 H
Insertion sociale et professionnelle dont surendettement		(1,5+0)
DC1	50 h	2,5 h
Méthodologie de recherche		(1 + 1,5)
DC2	50 h	2,5 h
Histoire du travail social		(2,5+0)
Philosophie de l'action dans le domaine social		
Ethique, déontologie,		
Les principes de l'intervention sociale		
Le droit des usagers de l'action sociale		
DC2	60 h	3 H
Sensibilisation aux concepts de psychologie et de		(3+0)
psychanalyse		
Approfondissement de la connaissance des publics de		
l'action sociale		
DC2	70 h	3,5 h
ISIC		(1+2,5)
DC2	70 h	3,5 h
ISAP		(1+2,5)
DC3	40 h	<b>2H</b>
Communication stratégique:		(1+1)
Les écrits professionnels		
La communication orale		
DC4	60 h	3 h
Connaissance des politiques et des institutions		(3 + 0)
DC4	30 h	1,5 h
Le partenariat		(1 + 0,5)
Les concepts de médiation et négociation		
LVE	20 h	1h
		(0+1)
Total horaire élèves (sur 20 semaines en formation initiale)	540 h	27 h

La répartition horaire hebdomadaire est donnée ici à titre indicatif.

Les horaires peuvent être aménagés au cours de l'année de formation selon une organisation pédagogique différente.

#### NOTES DE BAS DE PAGE Annexe II (de 11 à 12)

#### ► Approche interculturelle 11

C'est une communication à l'autre dans une relation professionnelle.

L'approche interculturelle passe par trois démarches :

- la décentration : prendre distance par rapport à soi même, en tentant de mieux cerner, et de prendre conscience de ses cadres de référence en tant qu'individu porteur d'une culture, de sous-cultures (nationale, ethnique, religieuse, professionnelle...). Par cette réflexion sur soi s'opère un lent cheminement vers la relativisation de ses observations.
- la découverte du cadre de référence de l'autre : "pénétrer" dans le système de l'autre... c'est une attitude d'ouverture, un effort personnel de curiosité pour découvrir ce qui donne sens et valeur à l'autre.
- la négociation/médiation : rechercher ensemble par le dialogue et l'échange un minimum d'accords, un compromis où chacun est respecté dans son identité, dans ses principes de base tout en se rapprochant de l'autre.

(Extrait de « L'approche interculturelle, une prévention à l'exclusion ». Margalit EMERIQUE Cahiers de l'Actif n°250/251

**➢ Contractualisation** <sup>12</sup>: le contrat en travail social comporte une double facette : éthique et technique.

Sa dimension éthique est donc la signification d'une responsabilité bilatérale et d'une solidarité mutuelle s'exprimant de façon complémentaire.

Le contrat est en même temps un outil d'action sociale, car il nécessite un dialogue, l'élaboration d'un projet. Il est considéré comme un levier qui favorise une dynamique.

Le contrat signifie des engagements réciproques, de ce fait, il institue les contractants comme acteurs, et permet le débat. Extrait du « Nouveau dictionnaire critique d'action sociale » page 143; sous.la direction de Jean-Yves Barreyre et de Brigitte Bouquet; Edition Bayard 2006

#### **ANNEXE III**

#### Règlement d'examen du DE CESF

	Formation initial professionnelle co établissement publ satisfait à l'obligati préalable mentio L451-1 du code de des fan	ontinue dans un ic ou privé ayant on de déclaration nnée à l'article l'action sociale et	Enseignement à distance dans u établissement public ayant satisfai l'obligation de déclaration préala mentionnée à l'article L451-1 du code de l'action sociale des familles						
Domaines de	Eprei	ives	Epr	euves					
compétences*	Forme	Durée	Forme	Durée					
DC1A	Correspond à l'épreuve du brevet de technicien			ertise technologiques »					
DC1B	Correspond à l'épreuve U3 – « Mise en œuvre d expertises technologiqu technicien supérieur « familiale »	le conseils et ies » du brevet de	Correspond à l'épreuve ponctuelle de l'unité U3 – « Mise en œuvre de conseils et expertises technologiques» du brevet de technicien supérieur « économie sociale familiale »						
DC1C Mémoire d'initiation à la recherche dans le champ professionnel	Orale	45 min	Orale	45 min					
DC2AB Dossier de pratique professionnelle concernant l'ISIC et l'ISAP	Orale	50/55 min	Orale	50/55 min					
DC2C	Correspond à l'épreuve brevet de technicien su			odologie de projet » du					
DC3 Elaboration d'une communication professionnelle	Evaluation en cours de formation ** 1 situation d'évaluation		Ecrite	4 h					
DC4A	Correspond à l'épreuve sociales » du brevet de								
DC4B Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales	Ecrite	4 h	Ecrite	4 h					

<sup>\*</sup> Les domaines de compétences peuvent être obtenus par examen, par dispenses (cf. tableau p. 29) ou par validation des acquis de l'expérience.

<sup>\*\*</sup> Le mode d'organisation de l'évaluation en cours de formation correspond à ce qui a été indiqué dans la déclaration préalable mentionné à l'article L451-1 du code de l'action sociale et de la famille.

## DEFINITION DES EPREUVES PONCTUELLES ET DES SITUATIONS D'EVALUATION EN COURS DE FORMATION

Toutes les productions écrites seront saisies en police Times new roman-taille 12 interligne 1,5

#### DC 1 C « Mémoire d'initiation à la recherche dans le champ professionnel du CESF»

La production écrite sera notée sur 20 et la soutenance orale sera notée sur 40 La moyenne de ces deux notes doit être au moins égale à 10/20 pour valider cette épreuve.

Il s'agit d'un mémoire d'initiation à la démarche de recherche dans le domaine de compétences «Conseil et expertise à visée socio éducative dans les domaines de la vie quotidienne». Le mémoire professionnel expose l'analyse d'un phénomène social lié à la vie quotidienne, inscrit dans le champ de l'ESF.

Quatre objectifs principaux sont poursuivis dans le cadre de cette épreuve :

- Capacité à expliciter une question sociale
- Capacité à mener une démarche de recherche dans sa phase exploratoire
- Capacité à engager un travail de distanciation
- Capacité à argumenter ses choix (thématiques, théoriques, méthodologiques)

L'épreuve s'appuie sur une production écrite, et une soutenance orale (15 min maximum de présentation 30 min entretien).

Ce mémoire de **30 à 35** pages (hors annexes) montre la capacité de l'étudiant à intégrer une démarche de recherche et à mobiliser des connaissances en sciences sociales et humaines, en lien avec son champ professionnel, à opérer des choix théoriques, à mobiliser les moyens d'investigation pertinents (observations, entretiens, analyse d'ouvrages, ...), à exploiter et analyser les données sélectionnées pour élaborer une problématique de recherche et à se projeter dans la démarche de validation de (s) l'hypothèse (s).

Lors de la soutenance, l'étudiant démontre sa capacité à argumenter son travail, à communiquer, à retirer les enseignements propres à enrichir sa future pratique professionnelle.

Pour cette épreuve, la commission d'examen est composée d'un professeur formateur et d'un professionnel non impliqués dans la formation du candidat

## DC2 AB « Dossier de pratiques professionnelles»

L'épreuve s'appuie sur une production écrite, une soutenance orale et une appréciation de stage.

La production écrite est notée sur 20 et la soutenance orale est notée sur 40.

La moyenne de ces deux notes doit être au moins égale à 10/20 pour valider cette épreuve.

Pour déterminer la notation de l'ensemble du DC2B, le jury s'appuiera sur l'appréciation du site qualifiant relative au stage.

Cette épreuve valide le domaine de compétences « Intervention sociale » dans la double dimension ISIC et ISAP.

L'épreuve vérifie les capacités du candidat à:

- établir une relation professionnelle avec les personnes accompagnées en tenant compte de leurs besoins et de leurs potentialités,
- construire un projet avec la personne ou le groupe et mettre en place un accompagnement social adapté
- travailler en collaboration et en complémentarité avec une équipe pluridisciplinaire, au sein d'un réseau d'acteurs
- respecter les règles déontologiques et éthiques, les lois en vigueur
- dans le cadre de l'ISIC, à poser un diagnostic, élaborer et conduire des interventions collectives, animer un groupe, identifier les ressources d'un groupe et/ou s'intégrer dans la démarche de développement social local et/ou dans la démarche de formation.
- dans le cadre de l'ISAP, à poser un diagnostic, élaborer et conduire et évaluer un accompagnement social

#### L'épreuve s'appuie sur :

#### □ Une production écrite comportant ÷

- Un rapport de stage avec un double objectif :
  - présenter et analyser une intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC) ou une intervention d'aide à la personne (ISAP) contextualisée. Le candidat peut-être à l'initiative de l'intervention ou participer à une étape d'une intervention déjà engagée.
  - intégrer le stage dans un bilan de son parcours d'acquisition de compétences

Ce rapport comportera 20 pages maximum (hors annexes).

 Une note d'analyse se rapportant au mode d'intervention (ISIC ou ISAP) non traité dans le rapport de stage et ancrée dans une réalité de terrain.
 Cette note comporte un maximum de 4 pages.

#### **□** Une soutenance orale

La soutenance orale concernant le dossier de pratiques professionnelles se fait en 2 temps :

- 10 à 15 minutes de présentation (rapport de stage et note) par le candidat
- 40 minutes d'entretien avec le jury sur les 2 travaux du candidat.

#### □ Une appréciation de stage

Une appréciation de stage formulée par le référent ou le formateur sur site qualifiant, en référence aux objectifs définis pour le stage.

Pour cette épreuve la commission d'examen est composée d'un professeur formateur et d'un professionnel non impliqués dans la formation du candidat.

## Marcon d'une communication professionnelle à l'attention d'un destinataire ciblé »

Cette épreuve valide le domaine de compétence « communication professionnelle ».

Elle vérifie la capacité du candidat à communiquer par écrit de manière adaptée à l'attention d'un destinataire ciblé (partenaires, élus, professionnels, bénévoles, habitants, ...), dans un cadre éthique et déontologique.

Cet écrit est élaboré à partir d'un dossier présentant une situation professionnelle. Le dossier est composé de 20 pages maximum et peut comporter des textes réglementaires, des articles de presse, des extraits de rapports.....

L'écrit pourra prendre la forme d'une note de synthèse ou d'information ou d'aide à la décision, ou un rapport.

Cette épreuve est évaluée en cours de formation pour les étudiants en formation initiale ou formation continue dans un établissement public ou privé ayant satisfait à l'obligation de déclaration préalable mentionnée à l'article L451-1 du code de l'action socaile et des familles.

#### o Formes de l'évaluation :

#### - Forme ponctuelle :

Épreuve écrite, durée de 4 heures

La commission d'examen est composée d'un professeur formateur et d'un professionnel non impliqués dans la formation du candidat

#### - Evaluation en cours de formation :

L'évaluation en cours de formation comporte une situation d'évaluation organisée dans l'établissement de formation par les professeurs responsables des enseignements et d'un professionnel dans la mesure de ses disponibilités.

Dans les établissements sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur, le corps d'inspection veille au bon déroulement de l'évaluation en cours de formation.

La situation d'évaluation a une durée maximale de 4 heures

À l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis pour l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique adresse au jury le sujet, le barème de correction et la fiche d'évaluation du travail réalisé par les candidats. Elle propose une note. Le jury pourra demander à avoir communication de tout autre document relatif à l'évaluation (copies...). Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et cela jusqu'à la session suivante. Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utiles et arrête la note.

DC 4 B	« Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter
	interinstitutionnelles»

Cette épreuve a une durée de 4 H

Cette épreuve valide le domaine de compétences "implication dans les dynamiques partenariales institutionnelles et inter institutionnelles".

Elle a pour objectifs de vérifier la capacité du candidat à :

- identifier une problématique sociale contextualisée
- repérer les acteurs, leurs missions et les dispositifs d'action sociale pouvant être mobilisés
- se positionner et agir en qualité de Conseiller en Economie Sociale Familiale sur un territoire
- rédiger de façon claire et rigoureuse

A partir des connaissances acquises et des documents transmis (10 pages maximum) présentant une politique sociale, le candidat analyse et définit les actions partenariales et territoriales possibles, ainsi que le rôle du CESF dans ce cadre.

Pour cette épreuve, la commission d'examen est composée d'un professionnel CESF et d'un formateur non impliqués dans la formation du candidat.

#### ANNEXE IV

#### Correspondance entre compétences et domaines de compétences

																CON	ИРЕ <sup>Т</sup>	ΓΕΝ	CES														
		C1 1	C1 2	C1 3	C1 4	C1 5	C1 6	C1 7	C 1 8	C1 9	C2 A	A	C2 A	C2 A 4	C2 A 5											C3 4	C4 1	C4 2	C4 3	C4 4	C4 5	C4 6	C4 7
	DC1A				X	X	X	X	X		1	2	5	7	3	U																	
	DC1B				X																												
DOMAINES	DC1C	X	X	X	X						X						X							X	X			X					
DOMAINES DE	DC2AB										X	X	X	X	X	X	X	X	X					X	X	X							
COMPETENCE	DC2C									X										X	X	X	X										X
COMPETENCE	DC3																						X	X	X	X							
	DC4A																										X	X					
	DC4B																								X		X	X	X	X	X	X	X

Les cases non grisées correspondent à des compétences pouvant être mobilisées pour l'épreuve.

Les cases grisées correspondent aux compétences évaluées dans l'épreuve correspondante.

#### ANNEXE V

#### Liste des diplômes ouvrant droit à la formation pour le DECESF

Sans préjudice des dispositions relatives à la validation des acquis de l'expérience, peuvent s'inscrire en formation au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale les détenteurs des diplômes suivants :

- Brevet de technicien supérieur « économie sociale familiale » (BTS ESF)
- Diplôme universitaire de technologie « carrières sociales » (DUT CS)
- Diplôme d'Etat d'assistant de service social (DE ASS)
- Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DE ES)
- Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DE ETS)
- Diplôme d'Etat d'éducateur jeunes enfants (DE EJE)

#### Tableau des dispenses relatives aux domaines de compétences constitutifs du DECESF

Les titulaires d'un diplôme ouvrant droit à la formation au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale bénéficient des dispenses de validation des domaines de compétence indiquées par les cases grisées du tableau ci-dessous.

				Diplômes ouvra	nnt droit à disp	oense		
		BTS ESF	DUT CS toutes options	DUT CS options AS et ASSC	DE ASS	DE ES	DE ETS	DE EJE
SF	DC1A							
)ECE	DC1B							
s du I	DC1C							
tence	DC2AB							
compétences du DECESF	DC2C							
s de c	DC3							
Domaines de	DC4 A							
Doi	DC4 B							

#### ANNEXE VI

### Tableau de correspondance entre épreuves

Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'une des épreuves au titre du diplôme de conseiller en économie familiale et sociale prévus par l'arrêté du 9 mai 1973 bénéficient, jusqu'à la session 2011, des dispenses d'épreuves suivant le tableau ci-dessous.

Diplôme de conseiller en économie familiale et sociale Arrêté du 9 mai 1973	Diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale								
Epreuves	Domaines de compétence								
Présentation et soutenance d'un mémoire sur l'étude d'un problème relatif aux domaineset activités de la vie quotidienne, à l'action sociale, au travail social.	DC1C	Mémoire d'initiation à la recherche dans le champ professionnel.							
	DC2AB	Dossier de pratique professionnelle concernant l'ISIC et l'ISAP.							
Présentation et soutenance d'un rapport de stage.	DC3	Elaboration d'une communication professionnelle.							
Epreuve écrite sur documents relatifs à la vie quotidienne et à ses activités, à l'action sociale et aux institutions.	DC4B	Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales.							